

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-330355751-20230626-DELIBCA272023-DE

Accusé certifié

Réception par le président

Amchage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par le légataire



Office des Transports  
de la Corse



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUN 2023

### Délibération n° CA 27/2023

#### **Portant sur le rapport relatif au point d'étape renouvellement service public aérien**

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 26 juin 2023 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams.

#### **Membres présents :**

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée	Représentant le syndicat STC
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

#### **Membres ayant donnés pouvoir :**

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

## Membres absents ou excusés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-330355001-20230615-DELIBERATION-DE

Accusé certifié

Réception par le préfect

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**M. ABBICHI** Pierre  
**Mme BOZZI** Valérie  
**M. CASTEL** LI Antoine  
**M. LECCIA** Jean-Baptiste  
**M. MELA** Georges  
**M. MIAS** Patrick  
**Mme PIETRI** Véronique  
**M. QUASTANA** Paul  
**M. VENTURI** Jean-Marc

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A  
Conseillère de l'Assemblée de Corse  
Représentant le syndicat CGC  
Représentant le syndicat FO  
Conseiller de l'Assemblée de Corse  
Représentant la CRMA de Corse  
Conseillère de l'Assemblée de Corse  
Conseiller de l'Assemblée de Corse  
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

## Membre de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

## Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François  
Mme STAEBLER Martine

Directeur Général de l'OTC  
Payeur de Corse

## Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. DE GIACOMONI Roch représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

## Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- Vu la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- Vu la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- Vu l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-330355751-202306161038100000002023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 2023/07/03

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° CA 10/2022, en date du 28 Mars 2022, attribuant le marché Maitrise d'Ouvrage (AMO) - Desserte aérienne de service public entre la Corse et le Continent français pour la période prévisionnelle 2024 à 2027,
- Vu la délibération n° CA 23/2022, en date du 04 juillet 2022, portant sur le rapport de la méthode de travail CDSP Aérien 2024-2027,
- Vu la délibération n° CA 43/2022, en date du 09 décembre 2022, portant sur le point d'étape renouvellement du service aérien 2024-2027,
- Vu le rapport portant sur le point d'étape renouvellement service public aérien en date du 26 juin 2023.

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,  
Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Prend Acte du rapport relatif au point d'étape renouvellement service public aérien.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 26 Juin 2023

Flora MATTEI





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-330355751-20230626-DELIBCA272023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Office des Transports  
de la Corse



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2023

### Rapport relatif au point d'étape renouvellement du Service Public Aérien

Le présent rapport a pour objet la présentation de points d'étapes relatifs au déroulement de la procédure de la prochaine délégation de service public dont l'exploitation débutera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Depuis près de deux ans, l'OTC travaille à la préparation du futur schéma de la desserte aérienne de la Corse. Plusieurs études et travaux ont été menés afin d'assurer un périmètre de service public correspondant aux besoins de la Corse et des Corses avec comme objectifs principaux :

- Un service efficace et de qualité ;
- Un système économiquement et socialement vertueux ;
- L'intégration des enjeux de transition écologique et de développement durable pour la Corse ;

le tout à un coût maîtrisé et en totale conformité au droit interne et communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) accompagne l'OTC tout au long de cette procédure.

Après un réexamen des obligations de service public, la réalisation d'études préalables et de consultations, un rapport a été soumis au débat et au vote de l'Assemblée de Corse pour la période 2024-2027 des OSP qui s'articule autour des principes fondamentaux ci-après :

1. Le maintien du tarif « résident » (augmentation limitée de 5€ A/R par passager sur le bord à bord et de 10€ A/R par passager sur le Paris), tarifs sans équivalent en Europe ;
2. Une augmentation de sièges offerts de 91 040 sièges, répartis équitablement et en fonction des besoins et attentes entre les quatre plateformes aéroportuaires ;
3. Une offre renforcée en week-end et en hiver, depuis les quatre aéroports et vers les trois destinations, pour tenir compte à titre principal des besoins des résidents ;
4. Une garantie en termes d'amplitude permettant notamment aux résidents de faire un aller-retour dans la journée à partir des quatre aéroports vers les trois aéroports du continent, et ce à toute période de l'année ;
5. Une offre renforcée en avant-saison, en période estivale, et en après-saison, notamment dans les aéroports de Calvi-Santa Catalina et de Figari Sud-Corse, ou une sous-offre avait été constatée ;



6. Des possibilités d'ajustement de l'offre renforcées, avec une anticipation des périodes de saturation (clause dite « de monitoring ») ;  
7. Une invitation aux soumissionnaires et futurs délégataires à développer une politique commerciale audacieuse dans le cadre des OSP et au-delà, en cohérence avec notre politique de développement et de tourisme durables.

Par délibération n°23/054 AC, en date du 27 avril 2023, l'Assemblée de Corse a approuvé la révision des obligations de service public sur les services aériens réguliers entre, les aéroports de la Corse (Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari) et les aéroports de Marseille, Nice et Paris Orly pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Ci-dessous sont présentées les améliorations du périmètre sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires de l'île :

#### Liaisons Corse - Paris (Orly)

**Ajaccio-Paris** : ajout d'une fréquence le jeudi, saison hiver

**Bastia-Paris** : ajout d'une fréquence le dimanche, toute l'année

**Calvi-Paris** : ajout d'une seconde fréquence les lundis, vendredis, samedis et dimanches du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre

**Figari-Paris** : amplitude minimale à Paris de 11 heures du lundi au vendredi, toute l'année

#### Liaisons « bord à bord » : Corse – Marseille ou Nice

**Ajaccio-Nice** : 1 fréquence hebdomadaire additionnelle (18 au lieu de 17) toute l'année

**Bastia-Marseille** : ajout d'une 4<sup>ème</sup> fréquence vendredi, toute l'année

**Bastia-Nice** : ajout de 2 fréquences hebdomadaires les samedis et dimanches, toute l'année

**Figari-Marseille** : ajout de 2 fréquences hebdomadaires les vendredis et dimanches, toute l'année

**Figari-Nice** : ajout de 2 fréquences hebdomadaires les vendredis et dimanches, toute l'année et amplitude minimale à Nice de 7 heures du lundi au vendredi

**Calvi-Marseille** : ajout d'une fréquence le dimanche du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre, transfert des capacités supplémentaires en programme de base

**Calvi-Nice** : amplitude minimale à Nice de 7 heures du lundi au vendredi

Le 13 mai dernier, en conformité avec la délibération de l'Assemblée de Corse n°23/054 AC du 27 avril 2023, un appel public à concurrence a donc été lancé.

Pour rappel, la procédure de mise en concurrence est menée dans le cadre des 10 lots suivants :

- lot n°1, Ajaccio – Paris Orly ;
- lot n°2, Ajaccio – Marseille ;
- lot n°3, Ajaccio – Nice ;
- lot n°4, Bastia – Paris Orly ;
- lot n°5, Bastia – Marseille ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-330355751-20230626-DE,BCA272023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- lot n° 6, Bastia – Nice ;  
lot n° 7, Calvi – Paris Orly ;  
lot n° 8, Figari – Paris Orly ;  
lot n° 9, Calvi – Marseille et Calvi – Nice ;  
- lot n° 10, Figari – Marseille et Figari – Nice.

A ce jour, 9 retraits de dossier de consultation des entreprises (DCE) ont été retirés et 2 questions ont été posées.

Le calendrier prévisionnel de la procédure est actualisé comme suit :

Date limite de remise des candidatures et des offres	13 juillet 2023
Analyse des offres initiales	Juillet et août 2023
Phases de négociations	Fin août à septembre 2023
Remise des offres finales	18 septembre 2023
Analyse des offres finales	Fin septembre 2023
Présentation des offres finales en commissions	Novembre 2023
Débat et vote à l'Assemblée de Corse (attribution des lots)	23-24 novembre 2023
Contrôle de Légalité et Notification à l'Union Européenne	Fin novembre 2023
Début de l'exploitation des services	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Fin de l'exploitation des services	31 décembre 2027

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

